

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 19-avr.-2022 Date de révision 19-avr.-2022 Numéro de révision 1

d'émission

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

C-90255881-003_PGP_CLPR7_EUR_SAW Identificateur de produit Nom du produit Ariel P&G Professional Formula - Color

Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels

Lessive en poudre Catégorie de produit

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Fabricant

FRANCE Procter & Gamble London Plant

Hedley Avenue, West Thurrock, Grays, Essex RM20 4AL Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Tel: +44 (0)1375 395000

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

(France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs

professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl -Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 🕒 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: FRANCE: service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG: customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France: N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

> Belgique: Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg: Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégorie 2 - (H319) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

EUH208 - Contient Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistre ment REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentratio n spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium Carbonate	497-19-8	10 - 20	01-21194854 98-19	207-838-8	Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	68411-30-3	10 - 20	01-21194894 28-22	270-115-0	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	Acute Tox. 4 :: 65%<=C<10 0%	-	-
Sodium Silicate	1344-09-8		01-21194487 25-31		Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) STOT SE 3(H335)	-	-	-
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	1 - 5	Aucune donnée	Polymer	Acute Tox. 4 (Oral)(H302)	-	-	-

		disponible	Eye Dam. 1(H318) Aquatic		
			Chronic		
			3(H412)		

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (reglement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

symptômes).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs **Contact oculaire**

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer Contact avec la peau

et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de

symptômes. Interrompre l'utilisation du produit.

EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement Ingestion

un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. **Symptômes**

Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Note au médecin

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Incendie majeur

PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier.

chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Professional Formula - Color

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important :.

Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux

réglementations locales.

Prévention des dangers

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

secondaires environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation É

n Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas

sans danger

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et

d'hygiène

un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en

un apparen de protection des yeux du visage. Ne pas ma

manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques Les informations

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Chemical name	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium Carbonate	-	TWA: 5 mg/m ³		-	-
		Ceiling: 10 mg/m ³			
Chemical name	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium Carbonate	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-
		STEL: 3 mg/m ³			

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Chemical name	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,

C-90255881-003_PGP_CLPR7_EUR_SAW - Ariel P&G Professional Formula - Color

	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale
Sodium Chloride	295.52 mg/kg bw/day	2068.62 mg/m ³	-	-
Sodium Carbonate	-	-	-	10 mg/m ³
Sodium C10-13 Alkyl	119 mg/kg bw/day	7.6 mg/m ³	-	-
Benzenesulfonate				
Sodium Silicate	1.59 mg/kg bw/d	5.61 mg/m³	-	-

Chemical name	Consommateur – orale, long	Consommateur – inhalation,	Consommateur – cutanée,
	terme – systémique	long terme – systémique	long terme – systémique
Sodium Chloride	126.65 mg/kg bw/day	443.28 mg/m ³	126.65 mg/kg bw/day
Sodium C10-13 Alkyl	0.425 mg/kg bw/day	1.3 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day
Benzenesulfonate		_	
Sodium Silicate	0.8 mg/kg bw/d	1.38 mg/m³	0.8 mg/kg bw/d

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Chemical name	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	court terme –	court terme –	court terme – locale	court terme – locale
	systémique	systémique		
Sodium Chloride	295.52 mg/kg bw/day	2068.62 mg/m ³	295.52 mg/kg bw/day	-

Chemical name	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Sodium Carbonate	10 mg/m³	-

Chemical name	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et
	, ,	, ,	systémique
Sodium Chloride	126.65 mg/kg bw/day	443.28 mg/m ³	126.65 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Chloride	5 mg/L	-	19 mg/L
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.017 mg/L
Sodium Silicate	7.5 mg/L	1 mg/L	7.5 mg/L
Citric Acid	0.44 mg/L	0.044 mg/L	-

Chemical name	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Sodium Chloride	-	-	500 mg/L	4.86 mg/kg soil dw	-	-
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	8.1 mg/kg sediment dw	6.8 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L	35 mg/kg soil dw	-	-
Sodium Silicate	-	-	348 mg/L	-	-	-
Citric Acid	34.6 mg/kg sediment dw	3.46 mg/kg sediment dw	1 000 mg/L	33.1 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et

un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Solide

Couleur Blanc avec taches colorées

Odeur plaisante (parfum).

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Inflammabilité Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

point d'éclair

Hydrosolubilité

Pression de vapeur

Solubilité(s)

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas Température de décomposition

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit **OECD 122**

9.5 - 11.4

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Soluble dans l'eau TMR. A.6

> Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Coefficient de partage Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

C-90255881-003_PGP_CLPR7_EUR_SAW - Ariel P&G Professional Formula - Color

Date de révision 19-avr.-2022

d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Densité relative 0.6 - 0.9 TMR. A.3

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

décomposition

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 15,832.00 mg/kg

Informations sur les composants

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (EPA 16 CFR	-
		1500.40)	
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1080 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Silicic acid, sodium salt	3400 mg/kg bw (OECD 401)	> 5000 mg/kg bw	> 2.06 mg/L air (OECD 403)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-

Chemical name	Cancérogéni cité		Lésions oculaires		Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Sodium Chloride	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Sodium Carbonate	-	-	Υ	-	-	-	-	-
Sodium C10-13 Alkyl	-	-	Y (OECD 405)	=	-	-	-	_
Benzenesulfonate								
Sodium Silicate	-	-	Υ	-	-	-	-	-
Citric Acid	-	-	Y (OFCD 405)	-	_	-	-	_

	Toxicité pour la reproduction	-1	Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Sodium Silicate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable

connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0.69341 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Chemical name	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Sodium Carbonate	-	300 mg/L (Lepomis	-	200 - 227 mg/L
		macrochirus; 96 h)		(Ceriodaphnia sp.; 48 h))
Benzenesulfonic acid,	127.9 mg/L	1.67 mg/L (USEPA	-	2.9 mg/L (OECD 202;
C10-13-alkyl derivs.,	(Desmodesmus	OPPTS 850.1075;		Daphnia magna; 48 h)
sodium salts	subspicatus; 72 h)	Lepomis macrochirus; 96		
		h)		
Silicic acid, sodium salt	> 345.4 mg/L	281 mg/L (Oncorhynchus	>348 mg/L	1700 mg/L (EU Method
	(Desmodesmus	mykiss; 96 h)	(Pseudomonas putida; 18	C.2; Daphnia magna; 48
	subspicatus; 72 h)		h)	h)
Alcohols, C12-14,	>1-10 mg/L (OECD 201;	>1-10 mg/L (OECD 203;	-	> 1 - 10 mg/L (OECD
ethoxylated	Desmodesmus	Cyprinus carpio;		202; Daphnia magna;
	subspicatus (green	flow-through test)		static test)
	algae); static test)	-		

	icité		

Chemical name	Toxicité pour les	Toxicité pour le	Toxicité pour la	Toxicité pour les	Toxicité envers
	algues	poisson	daphnie et les	micro-organismes	d'autres organismes
			autres invertébrés		
			aquatiques		
Sodium Chloride	-	252 mg/L (OECD 210;	441 mg/L (OECD 211;	=	243 mg/kg soil dw
		Pimephales promelas;	Daphnia pulex; 21 d)		(Similar to OECD 208;
		33 d)			Poa pratensis; based
					on growth; 7 d)
Sodium Carbonate	1 - 10 mg/L	-	-	-	-
Citric Acid	425 mg/L	-	=	<u>-</u>	> 4000 mg/kg bw
	(Scenedesmus				(Guideline not
	quadricauda; 8 d)				indicated; Gallus
					domesticus; 14 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

or or or or dogradabilito				
Chemical name	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85%CO2; OECD 301 B; 29 d	-	-	85% CO2; 29 d; OECD 301 B
C12-14 Pareth-n	> 70 % (OECD 301 A (new version); 28 d; aerobic) and > 60 %(OECD 301 B; 28 d; aerobic)		-	-
Citric Acid	97% ; CO2; 28 d; OECD 301 B	-	-	93 % (OECD 303 A; aerobic; sludge from a communal sewage treatment plant; COD removal)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Chemical name	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.4 (OECD 123)	87 L/kg (OECD 305)
Citric Acid	-1.55	3.2 L/kg

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Chemical name	log Koc
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	3.4

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible

Evaluation in the trivial information disponistic.	
Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Sodium Carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Sodium Silicate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
C12-14 Pareth-n	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes
Propriétés perturbatrices Aucune inform Aucune information disponible.

endocriniennes

Date de révision 19-avr.-2022

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

déchets selon EWC/AVV

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.0 1 100dationo particulioreo a promaro par 1 dimeni

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro Non pertinent

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent 14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Allemagne

Classe de danger pour le milieu manifestement dangereux pour l aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

	Chemical name	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ī	Sodium Carbonate	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

UE - Biocides

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la

demande d'un fabricant de détergents

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Jugement expert et détermination de la force probante
	des données

Date d'émission :19-avr.-2022Date de révision19-avr.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité